

Département du  
**Bas-Rhin**

\* \* \*

Arrondissement de  
**Saverne**

\* \* \*

Nombre des conseillers élus  
**15**

Conseillers en fonction  
**15**

Conseillers présents  
**12**

## COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

### Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Le 17 décembre 2018, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 7 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire.

Secrétaire de séance : Andrée VOITURIER.

Présents : Jacques BRUBACHER, Gabrielle ENSMINGER, Philippe GARTISER, Estelle HALTER, Madeleine HEITMANN, Laurent HENRY, Christian HUFSCHEMITT, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, François LUTZ, Jean-Marc REINMANN, Andrée VOITURIER.

Excusée : Véronique HEIM (pouvoir à Jean-Marc REINMANN).

Absents : Pascal BAUER, Claude SCHMID.

### **1. PLUi**

M. le Maire informe le conseil municipal de l'avancée des travaux d'élaboration du PLUi, ainsi que des prochaines étapes à venir. La phase de concertation est toujours en cours.

Une partie d'un emplacement réservé a été transformée en zone UJ (jardins), perpendiculairement à la route de Hurtigheim.

M. le Maire présente le plan des zones à risques, notamment les zones inondables et les ruissellements. Quelques modifications seront à y apporter.

### **2. AMÉNAGEMENT FONCIER**

La phase de classement est toujours en cours, le géomètre doit prochainement rendre son compte-rendu.

### **3. TRAVAUX**

#### **Rénovation des sols des courts de tennis couverts**

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 10 décembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RETIENT** l'offre de rénovation des sols des courts de tennis couverts de COTENNIS pour un montant de 35 250.00 € H.T. ;

**ARRÊTE** le plan de financement comme suit :

Organisme	Montant	Part
Commune (fonds propres)	7 050.00 €	20 %
T.C.O.S.	9 000.00 €	25.53 %
Etat (DETR)	7 500.00 €	21.28 %
Conseil Régional	8 812.50 €	25 %
Fédération Française de Tennis	2 887.50 €	8.19 %
<b>TOTAL</b>	<b>35 250.00 €</b>	<b>100 %</b>

**DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour solliciter toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre et signer tout autre acte relatif à ce marché.

#### **Aménagement de la rue de l'Eglise**

M. le Maire présente les trois variantes déjà proposées qui ont été remises à jour. Le conseil municipal, à 7 voix pour, préfère la variante n° 3 proposant une rampe d'accès située le long du mur du cimetière. Une réunion avec les riverains est toujours en réflexion.

### **4. AVIS SUR LE PROJET D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION À MARLENHEIM**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 abstention,

**EMET** un avis favorable au projet d'installation d'une unité de méthanisation au lieudit Ichen à Marlenheim.

## **5. MODIFICATION DES PLAFONDS DU RIFSEEP**

*VU la délibération du Conseil Municipal n°35/2018 en date du 04/06/2018 ;*

*VU l'avis du Comité Technique en date du 18/09/2018 relatif à la mise en place de critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention,

**MODIFIE** les plafonds du complément indemnitaire annuel comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>Groupe</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Plafond</b>
A	A1	Secrétaire de mairie	Attachés	6 390 €
B	B1	Secrétaire de mairie	Rédacteur	2 380 €
	B2	Assistant de direction	Rédacteur	2 185 €
C	C1	Assistant secrétaire de mairie, chef d'équipe technique, ATSEM	Adjoint administratif, agent de maîtrise, ATSEM	1 260 €
	C2	Agent d'accueil, agent technique polyvalent, agent d'entretien, aide ATSEM	Adjoint administratif, adjoint technique, ATSEM	1 200 €

*Ces montants plafonds sont susceptibles d'évoluer selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.*

## **6. CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour les fonctions d'agent spécialisé des écoles maternelles.

## **7. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUALISÉE POUR LE RISQUE SANTÉ**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*VU le Code des Assurances ;*

*VU le Code de la sécurité sociale ;*

*VU le Code de la mutualité ;*

*VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;*

*VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;*

*VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;*

*VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents*

*VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27/08/2018 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;*

*VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 11 septembre 2018 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire :*

- pour le risque santé : MUT'EST ;

*VU l'avis du CTP en date du 14/11/2018 ;*

*VU l'exposé du Maire ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'adhérer à la convention de participation mutualisée, d'une durée de 6 années, proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, pour les risques :

- **SANTÉ** couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ;

**ACCORDE** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :  
**LE RISQUE SANTÉ :**

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :  
Le montant forfaitaire de participation par agent sera de **20 € / mois**,  
La participation forfaitaire sera modulée selon la composition familiale :
  - agent seul : 20 € / mois,
  - conjoint : 5 € / mois,
  - enfant à charge : 5 € / mois / enfant,
  - couple avec 3 enfant(s) à charge minimum (famille) : 35 € / mois.

**PREND ACTE** que le Centre de Gestion du Bas-Rhin, au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation, demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :  
- 0,04 % pour la convention de participation en santé (cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année) ;

**PREND ACTE** que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

**AUTORISE** le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

## **8. RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS DE STUTZHEIM**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de procéder à la restauration du monument aux Morts de Stutzheim ;

**APPROUVE** le devis de Thierry Herr pour un montant de 1 600,00 € ;

**ARRÊTE** le plan de financement comme suit :

<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>	<b>Part</b>
Commune (fonds propres)	800,00 €	50 %
Souvenir Français	480,00 €	30 %
ONACVG	320,00 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>100 %</b>

**PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019 ;

**SOLLICITE** toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte y relatif.

## **9. DÉPENSES À IMPUTER AU COMPTE 6232 : FÊTES ET CÉRÉMONIES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'affecter au compte 6232 : Fêtes et cérémonies toutes les dépenses relatives à l'achat de boissons, alimentation, décorations, équipement, location de matériel, rémunération d'intermédiaires et autres nécessaires à l'organisation et au déroulement des fêtes et cérémonies locales et nationales, à savoir :

Jumelages,

Inaugurations,

Cérémonies anniversaires d'évènements,

Manifestations communales (salons, forums, expositions, etc.),

Cérémonies commémoratives officielles (8 mai, 11 novembre, etc.),

Fête de l'été,

Evènements liés aux agents communaux (naissance, mariage, décès, remise de médaille, départ en retraite, etc.)

Noël (décorations).

## **10. MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice comptable 2019, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2018.

## **11. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019**

Le conseil municipal propose de prévoir au budget 2019 les dépenses et recettes liés aux projets suivants :

- Rénovation des sols des courts couverts de tennis,
- Aménagement de la rue de l'Eglise à Offenheim,
- Restauration du monument aux Morts de Stutzheim,
- Passerelle entre les écoles maternelle et élémentaire,
- Achat d'un véhicule pour les agents techniques (camionnette plateau ou tracteur),
- Réfection de la rue des Sarments,
- Rénovation du mur du cimetière de Stutzheim,
- Eclairage public de la rue du Houblon (remplacement des boules lumineuses),
- Achat d'une traceuse et de matériel d'arrosage du terrain de foot,
- Remplacement des stores externes de l'école,
- Remplacement du mobilier d'une classe à l'école,
- Remplacement de la lame de la niveleuse,
- Installation d'alarmes PPMS dans les écoles,
- Croisement RD 41 – route de Hurtigheim,
- Signalisation des passages piétons pour les enfants,
- Remplacement partiel des garnitures tables et bancs,
- Matériel zéro phyto.

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

### **TSPO**

M. le Maire informe le conseil municipal que les 10 derniers kilomètres du TSPO (de la sortie de l'échangeur à Ittenheim à la fin de l'autoroute A351) vont être abandonnés conséquemment au GCO. Le groupe Alsace Nature demande un moratoire et propose à ceux qui souhaitent soutenir cette demande d'en informer par mail à l'adresse [tspo-droit-transports-communs@orange.fr](mailto:tspo-droit-transports-communs@orange.fr).

*La séance est levée à 20 h 30.*